

Communiqué commun des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires

26 mars 2020



Communiqué commun des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires

La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine-et-Loire, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leurs responsabilités en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de nos réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toutes autres considérations, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salariés, leur santé, ainsi que celle de toute la population.

Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger. Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations du Maine-et-Loire qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non essentielles à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des centaines de salariés.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Maine-et-Loire saluent les décisions de fermeture d'entreprises et administrations (Scanla, Manitou, Nicoll, Bucher-Vaslin, CBI, La Goupille Canelée, AMIPI, Triade, Apave, SVA, Grolleau, Socredis et de nombreuses autres...) et condamnent avec la plus grande fermeté celles qui s'obstinent à mettre la vie de leurs salariés, et par ricochet de toute la population, en danger.

À défaut d'une décision responsable du patronat, elles demandent solennellement à M. le Préfet Maine-et-Loire d'intervenir pour les contraindre à la fermeture.

Elles condamnent notamment avec la plus grande fermeté la position gouvernementale cherchant à imposer aux entreprises du bâtiment à reprendre les chantiers, contradictoire avec l'injonction de « rester chez soi », ce qui engendre la plus grande des confusions. Nous sommes aux côtés de nos structures syndicales pour défendre les salariés dans ce cadre.

Qui ira annoncer le décès d'un salarié qui a été obligé de rester travailler dans une entreprise non essentielle au nom de la sacro-sainte vision libérale du président de la République et de son gouvernement ?

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité, en obtenant les moyens nécessaires à la protection de leur propre santé.

Nous exigeons par ailleurs que tous les salariés, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %. Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salariés ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net comme le prévoient les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restant à leur charge.

...



Communiqué commun des organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU, Solidaires

La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de fermeture des commerces et de confinement général. Les organisations syndicales départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Maine-et-Loire, avant même les annonces présidentielles, ont pris toute leurs responsabilités en fermant leurs sites d'accueil au public et en annulant ou reportant l'ensemble de nos réunions, formations, rassemblements, manifestations, notamment celle prévue le 31 mars contre le projet de contre-réforme des retraites.

Au-delà de toutes autres considérations, notre priorité absolue dans la période est de poursuivre l'activité revendicative pour défendre les salariés, leur santé, ainsi que celle de toute la population.

Aucune raison économique ne saurait justifier que des vies soient mises en danger. Aussi, nos organisations syndicales sont indignées par la poursuite du travail dans un certain nombre d'entreprises et administrations du Maine-et-Loire qui n'ont aucune utilité dans la gestion de cette crise. Il est complètement incohérent qu'à titre individuel nous puissions être punis d'une amende en cas de non-respect du confinement et que les entreprises non essentielles à la gestion de la crise soient autorisées à regrouper des centaines de salariés.

Les Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Maine-et-Loire saluent les décisions de fermeture d'entreprises et administrations (Scania, Manitou, Nicoll, Bucher-Vaslin, CBI, La Goupille Canelée, AMIPI, Triade, Apave, SVA, Grolleau, Socredis et de nombreuses autres...) et condamnent avec la plus grande fermeté celles qui s'obstinent à mettre la vie de leurs salariés, et par ricochet de toute la population, en danger.

À défaut d'une décision responsable du patronat, elles demandent solennellement à M. le Préfet Maine-et-Loire d'intervenir pour les contraindre à la fermeture.

Elles condamnent notamment avec la plus grande fermeté la position gouvernementale cherchant à imposer aux entreprises du bâtiment à reprendre les chantiers, contradictoire avec l'injonction de « rester chez soi », ce qui engendre la plus grande des confusions. Nous sommes aux côtés de nos structures syndicales pour défendre les salariés dans ce cadre.

Qui ira annoncer le décès d'un salarié qui a été obligé de rester travailler dans une entreprise non essentielle au nom de la sacro-sainte vision libérale du président de la République et de son gouvernement ?

Seules les entreprises et administrations absolument indispensables à la gestion de la crise doivent poursuivre leur activité, en obtenant les moyens nécessaires à la protection de leur propre santé.

Nous exigeons par ailleurs que tous les salariés, quel que soit leur statut, dont l'entreprise est fermée, soient rétribués à 100 %. Le gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de 45 milliards pour financer le chômage partiel à 100 %. Il est anormal que les salariés ne soient indemnisés qu'à hauteur de 84 % de leur salaire net comme le prévoient les règles du chômage partiel. Les employeurs doivent prendre les 16 % restant à leur charge.

.../...

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Communique-commun-des-organisations-syndicales-departementales-CGT-FO-FSU>